

CONTRAT DE BASSIN et PAPI AZERGUES - Commission « Volet B »

Groupe de travail « Activités de loisirs, fréquentation, valorisation et protection des milieux aquatiques »

Réunion n° 1 du 30 mai 2013 – mairie de Chamelet

Synthèse des discussions

Personnes présentes :

- ***Cf. feuille d'émergence jointe***

Ce groupe de travail aborde tout sujet relatif aux activités de loisirs touchant aux milieux aquatiques, à la fréquentation des bords de rivières, à la valorisation et à la protection des milieux riverains.

Points abordés

- **Les loisirs liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Azergues**

(cf. diaporama 1)

Les loisirs motorisés :

Il est rappelé que l'utilisation des engins motorisés est interdite dans les milieux naturels, en particulier les cours d'eau, et que cela est verbalisable par les agents de l'O.N.C.F.S.

La baignade :

Cette activité était plus pratiquée autrefois, avant le développement des piscines et la dégradation de la qualité des eaux enregistrée dans les années 70 à 90. Les gens venaient de Lyon pour se baigner dans l'Azergues.

Le canoë-kayak :

Un site avait été aménagé au début des années 80 en aval du pont de Morancé pour l'entraînement au canoë-kayak, mais son usage est tombé en désuétude.

La promenade / randonnée :

Il convient de distinguer les sentiers pédagogiques aménagés qui permettent de sensibiliser les visiteurs du reste des itinéraires de randonnée.

- **Les réalisations du premier Contrat de Rivière**

(cf. diaporama 2)

Il est rappelé que lorsque la collectivité réalise un aménagement à destination du public, elle engage sa responsabilité. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut rien faire.

La question est posée de savoir ce qui se passe s'il arrive un accident et qu'aucune interdiction n'a explicitement été prise et diffusée.

En réponse à une interrogation, il est précisé que les actions de valorisation du Contrat de Rivière ne concernent pas les plans d'eau dont l'aménagement et l'entretien reviennent généralement, dans le cas des plans d'eau ouverts à la pêche, à l'association de pêche locale.

Un autre site qui n'a pas été évoqué dans la présentation : la tourbière du Couty qui est valorisé dans le cadre de visites encadrées par petits groupes, mais peu de communication est faite à ce

sujet en raison des enjeux forts de préservation de ce milieu naturel fragile. A voir, la complémentarité entre cette tourbière patrimoniale et la zone humide plus « ordinaire » des Monneries à Poule qui a été conçue et aménagée spécialement pour servir d'outil de sensibilisation à l'intérêt des zones humides.

Il est souligné que tous les aménagements réalisés dans le cadre du premier Contrat de Rivière ont été mis en œuvre avec les moyens du bord : brigades vertes, stagiaires et personnel technique du Syndicat.

• **Les problèmes liés à la fréquentation**

(cf. diaporama 3)

Les déchets :

Concernant les bouteilles en verre, le problème de leur abandon dans la nature vient de l'arrêt de leur consignation qui faisait qu'elles n'étaient pas jetées. Les enfants allaient même les ramasser pour se faire un peu d'argent avec la consigne.

Il est proposé de tester sur un site le tri sélectif du verre.

Les feux :

La question est soulevée d'aménager un coin barbecue sur les sites accueillant du public.

Le problème est que ces sites sont isolés et donc hors de portée d'une surveillance régulière. De plus, même si un équipement approprié est mis à disposition, il y aura toujours des personnes à qui cela ne conviendra pas et qui feront un feu à un autre endroit.

Il est proposé de faire un test sur un site pour voir comment cela se passe.

Avant, il pourrait être intéressant de prendre contact avec la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy pour bénéficier de son expérience, car elle a interdit les barbecues autour du Lac des Sapins alors qu'elle les autorisait auparavant.

Un débat a lieu de façon plus générale sur le bien fondé et le respect des arrêtés préfectoraux réglementant les feux.

L'appropriation des terrains privés :

Il n'est pas forcément évident pour les usagers de savoir qu'ils se trouvent sur des terrains privés. Cela devra peut-être passer par de l'information, notamment de l'affichage sur les terrains les plus fréquentés.

L'impact des loisirs motorisés sur les milieux naturels :

Il est possible de réglementer la circulation ainsi que le franchissement des cours d'eau par les passages à gué grâce à des arrêtés communaux. C'est ce qui a été fait par exemple à Saint-Laurent d'Oingt et à Oingt.

Même si à première vue l'intérêt de ces arrêtés semble limité du fait que les communes n'ont pas les moyens de les faire respecter, il apparaît malgré tout utile de les prendre car ceci permet aux agents de l'O.N.C.F.S. de s'appuyer dessus pour verbaliser les infractions.

L'orpaillage :

Tant que la pratique demeure anecdotique, cette activité de loisir ne présente que peu d'impacts sur les cours d'eau, ce qui ne serait pas le cas évidemment si elle venait à se généraliser ; une vigilance s'impose donc vis-à-vis de l'éventuel développement de cette activité.

• **Points de discussions et pistes d'action**

(cf. diaporama 4)

Les barrières amovibles aux entrées de chemins d'accès à la rivière :

Les nombreuses dégradations faites sur les barrières amovibles implantées en basse Azergues par le syndicat amènent à réfléchir sur le type de cadenas à utiliser, sachant que les plus efficaces ne sont pas compatibles avec l'accessibilité aux services de secours.

Pourtant, à d'autres endroits (ex du Var), ces barrières sont respectées, mais la surveillance est accrue et le public d'avantage sensibilisé. Il est donc proposé de renforcer la surveillance des chemins et barrières, qui demeure sous la responsabilité du maire, avec l'implication des agents des polices municipales et des gardes-pêche particuliers. Le but est d'associer tout le monde afin d'être le plus efficace possible.

Si les accès sont fermés pour les véhicules à moteur, il ne faut pas oublier de prévoir des places de stationnement aux points de départ. Mais l'éloignement du véhicule instaure toujours un sentiment d'insécurité vis-à-vis du vol.

Les panneaux de signalisation du danger de la pratique de la pêche sous les lignes électriques :

RTE fourni et pose les panneaux à proximité des lignes THT.

ERDF a proposé de fournir les panneaux mais la pose resterait à la charge du demandeur. La Fédération de Pêche du Rhône a de son côté réalisé un inventaire des secteurs dangereux. Par contre, elle a demandé à ce que ce soit ERDF qui prenne en charge l'installation des panneaux, ce qui devrait être fait en 2014.

Les clôtures en bord de rivière :

Les pêcheurs mais aussi les chasseurs sont concernés par cette problématique.

Les solutions de franchissement existent et il peut être intéressant d'organiser l'installation de dispositifs en partenariat entre pêcheurs, chasseurs et agriculteurs.

Les plantations en bords de rivière :

Un encart d'information appelant au respect des plantations en bords de cours d'eau est inséré depuis plusieurs années dans le dépliant de la Fédération de Pêche. Il faudra voir comment renforcer cette sensibilisation, en particulier en agissant à un niveau plus local auprès des associations de pêche.

Les aires de pique-nique :

Concernant le projet d'aire de pique-nique à la confluence entre l'Aze et l'Ergues, il est signalé que la parcelle en rive gauche où sont implantés les anciens puits de captage appartient à la commune de Lamure. Il est également mentionné que la passerelle franchissant l'Ergues a récemment subi des dégâts suite à la chute d'arbres.

Cet aménagement pourrait s'insérer dans un projet plus global comprenant notamment la restauration des berges de ce secteur.

Les sentiers de randonnées :

Il est demandé s'il était possible d'étudier la continuité des sentiers le long de l'Azergues au-delà des limites communales.

Cela est possible en basse Azergues ainsi qu'en amont, là où les chemins existent déjà, comme entre Châtillon et Chessy par exemple. Il apparaît par contre difficile de créer ailleurs de nouveaux parcours compte-tenu des nombreuses et importantes contraintes existantes (absence de chemins, propriétés privées, parcelles exploitées, obstacles...) et du coût inhérent à une telle action de création ex-nihilo.

Les ouvrages de franchissement :

Les ouvrages de franchissement (ponts, passerelles) de ruisseaux par des itinéraires de randonnées balisés au PDIPR ne sont pas tous en très bon état, ce qui pose un double problème de sécurité et de conservation du petit patrimoine bâti lié à l'eau.

Il est ainsi proposé, pour ceux n'ayant pas encore atteint un état de délabrement irréversible, d'engager des opérations de confortement en ayant recours aux associations locales, chantiers de jeunes bénévoles, écoles...

Concernant les franchissements à gué, pour les plus fréquentés d'entre, il est envisagé d'y aménager un radier de façon à limiter la mise en suspension de fines néfastes au milieu aquatique (colmatage du substrat). Ce type d'aménagement améliorera par ailleurs la viabilité des itinéraires balisés.

La communication :

Si le premier Contrat de Rivière a permis d'aménager un certain nombre de sites, il convient désormais de les faire connaître, de les gérer et de les valoriser. Il semble donc indispensable que les Communautés de communes, les Communes, les Offices de Tourisme voire des organismes privés prennent le relais afin de promouvoir et faire vivre ces aménagements.

Le mobilier bois :

Pour des raisons économiques, les premiers équipements installés étaient en pin traité (imprégné de cuivre en autoclave).

Dans un souci de santé publique et de l'environnement, certains éléments (panneaux, bornes) sont aujourd'hui choisis en bois non traité (mélèze, châtaigner). Il est proposé pour les futurs aménagements de généraliser cette démarche à l'ensemble du mobilier et de rechercher des fournisseurs plus locaux (si possible dans la vallée), afin de faire vivre l'emploi local et de valoriser les essences forestières de la vallée. Cela demeure toutefois un choix politique car le coût en sera probablement un peu plus élevé.

La signalisation pour la navigation :

L'intérêt et la faisabilité de l'implantation de panneaux avertissant de l'impossibilité de franchir le barrage de Morancé seront étudiés par le Syndicat.

Conclusion

Cette réunion a permis de balayer de façon large l'ensemble de la thématique et des problématiques s'y rapportant et, ainsi, de faire ressortir les priorités en termes d'action :

- ↪ avant de songer à aménager de nouveaux sites, il apparaît en effet impératif de promouvoir, de gérer et d'entretenir ainsi que de faire vivre les équipements existants. Il est pour cela incontournable que les acteurs locaux (communes, communautés de communes, offices de tourisme... s'approprient les aménagements et relaient l'action du syndicat ;
- ↪ en parallèle, l'aménagement de 2 ou 3 nouveaux sites bien ciblés peut s'avérer intéressant de façon à diversifier l'offre et à mieux répartir leur distribution géographique. A noter, à ce propos, que la vallée du Soanan n'est pour l'instant pas concernée par un tel outil de valorisation des milieux aquatiques (absence de sites aménageables, de porteurs de projets... ?) ;
- ↪ outre l'amélioration de l'accueil sur les sites existants (coin feu, utilisation de mobilier en bois non traité de fabrication locale, tri sélectif du verre...), les pistes d'actions nouvelles suivantes sont évoquées :
 - confortement des ouvrages de franchissement (ponts et passerelles) sur les itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR ;

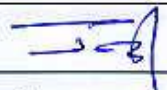
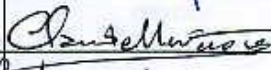

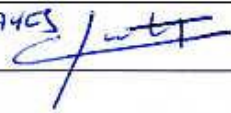

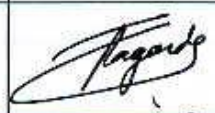
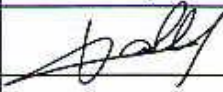
- aménagement de radiers sur les passages à gué les plus fréquentés ;
- aménagement de dispositifs de franchissement des clôtures en bords de rivières, en partenariat avec les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs ;
- implantation aux abords du barrage de Morancé d'un panneau de signalisation de danger destiné aux adeptes du canoë-kayak ;
- implantation de panneaux d'affichage d'informations en partenariat avec les AAPPMA de la basse Azergues ;
- aménagement, en concertation étroite avec les acteurs locaux, de 2 nouveaux sites : la confluence de l'Aze et de l'Ergues au lieu-dit « Le Gravier » situé aux confins des communes de Claveisolles, de Lamure et de Saint-Nizier d'Azergues d'une part, et la confluence de l'Azergues avec la Saône à Anse et Ambérieux d'Azergues, d'autre part.

CRAzII – Groupe de travail « Usages et valorisation »

Réunion n°1 – jeudi 30/05/2013 à Chamelet

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
Conseil Général du Rhône Canton d'Anse	M. Daniel POMERET	
Conseil Général du Rhône Canton de Lamure	M. Denis LONGIN	<i>excusé</i>
Conseil Général du Rhône Canton du Bois d'Oingt	M. Charles BRECHARD	<i>Brechard</i>
Conseil Général du Rhône Canton de Tarare	M. Jacques LARROCHETTE	<i>excusé</i>
Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis - Thizy		
Communauté de Communes du Pays de Tarare	M. Lucien DANVE	_____
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle		
Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues	M. Olivier ROCLE	<i>excusé</i>
Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées		
Communauté de Communes des Monts d'Or Azergues		
Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY	
Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues	M. Gabriel COUTURIER	<i>excusé</i>
Commune d'AMBERIEUX D'AZERGUES <i>Alain PERSIN</i>	M. Roland DIAZ, M. Jean-Pierre DUPERRON, M. Jean LEBLANC	_____
Commune d'ANSE	M. Pierre HART	
Commune de BAGNOLS		
Commune de BELMONT D'AZERGUES		
Commune de CHAMBOST-ALLIERES	Mme Danielle LARROCHETTE	<i>Danielle Larrochette</i>
Commune de CHAMELET	M. Charles BRECHARD M. Henri PINARDEL	<i>ok voir présent CG</i>
Commune de CHARNAY		
Commune de CHÂTILLON D'AZERGUES	M. Charles BORNARD	<i>Charles Bornard</i>
Commune de CHAZAY D'AZERGUES	Mme Evelyne BOIGEOL	<i>Evelyne Boigeol</i>

Commune de CHENELETTE	M. Rémy de l'ESCAILLE	
Commune de CHESSY LES MINES	M. Thierry PADILLA M. Jean-Noël BERERD	
Commune de CIVRIEUX D'AZERGUES	M. Denis BINAUD	<i>excusé</i>
Commune de CLAVEISOLLES	M. Gérard POULENARD	
Commune de DARDILLY		
Commune de DAREIZE		
Commune de DIEME		
Commune de DOMMARTIN		
Commune de FRONTENAS		
Commune de GRANDRIS		
Commune de LACHASSAGNE		
Commune de LAMURE SUR AZERGUES	M. Bernard ROSSIER M. Michel GELY <i>Didier Dilly</i>	<i>excusé présent</i>
Commune de LA TOUR DE SALVAGNY		
Commune de LENTILLY		
Commune de LIMONEST		
Commune du BOIS D'OINGT	M. Henri DE SAINT JEAN	
Commune du BREUIL	M. Frédéric LAFFAY M. Jean-Baptiste CHARMET	
Commune des CHERES	M. Didier GOYARD	<i>GG</i>
Commune de LEGNY	Mme Sylvie JOVILLARD M. Michel VIEUX M. Gérard GUNTHER	<i>DELESTRA</i>
Commune de LETRA	M. Gilbert DUBREUIL	<i>Didier</i>
Commune de LISSIEU		
Commune de LOZANNE	Mme Béatrice PERSONNE M. Georges LACROIX	<i>Personne</i>
Commune de LUCENAY	M. Gilles DARNAUD	
Commune de MARCILLY D'AZERGUES	M. André DUMOULIN	<i>Excusé</i>

Commune de MOIRE	M. P. Damien ROUGIERES	
Commune de MORANCE	Mme Madeleine DELORME M. Claude THEVENON	
Commune de OINGT	M. Antoine DUPERRAY / G. Roche	
Commune de POULE LES ECHARMEUX	Mme Janine CORCELETTE	
Commune de SAINT-APPOLINAIRE		
Commune de SAINT-CLEMENT s/s VALSONNE	Mme Sylvie MARTINEZ M. Henri ROCHE	
Commune de SAINT-GERMAIN SUR L'ARBRESLE		
Commune de SAINT-JEAN DES VIGNES		
Commune de SAINT-JUST D'AVRAY		
Commune de SAINT-LAURENT D'OINGT	M. Paul PERIGEAT R. Nogues M. Jean-Jacques FONT	
Commune de SAINT-LOUP		
Commune de SAINT-NIZIER D'AZERGUES	M. Louis BALLANDRAS	
Commune de SAINT-VERAND	M. Gérard CHARDON	
Commune de SAINTE-PAULE		
Commune de SARCEY		<i>excusé</i>
Commune de TERNAND	M. Régis BALLANDRAS	
Commune de VALSONNE	M. Lucien DANVE	<i>présent</i>
Conseil Général du Rhône – P.D.I.P.R.	Mme Hélène MEDARD	<i>excusée</i>
Syndicat Mixte Beaujolais	M. Daniel PACCOUD	
F.R.P.P.M.A.	M. Alain LAGARDE M. Jean-Pierre FAURE	
Fédération des Chasseurs du Rhône	M. Didier DAILLY	
FRAPNA Rhône	M. Gérard HYTTE M. Julien BOUNIOL	
LPO Rhône	M. Christophe D'ADAMO	<i>excusé</i>

O.T. Beaujolais Pierres Dorées		
O.T. Haute Vallée d'Azergues	prestataire	excusée
O.T. Tarare	Jean-Paul BASSY Henri FRETOS	excusé
Amis Guides en Terre Beaujolaise	Mme Anne FIMBEL	présente
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN M. Pierre GADIOLET M. Pierre MAREY	présente
OTHUA	Anne FIMBEL benouche	